

L'éolien, un danger pour nos paysages

La Fédération Patrimoine-Environnement (anciennement FNASSEM) regroupe les associations loi 1901 qui se consacrent, sur l'ensemble du territoire français, à la sauvegarde et à la valorisation d'un patrimoine bâti ou des paysages qui l'environnent. Kléber Rossillon, son Président, alerte sur le risque que représentent les éoliennes pour notre patrimoine.

Kléber Rossillon : Ce sont tous nos paysages qui sont menacés. A terme, si nous ne nous mobilisons pas, nous aurons des espaces industriels à la place des espaces naturels. Que ce soit à 8 km de Provins, dans le Parc naturel du Périgord-Limousin, dans le Massif Central, le Tarn, l'Ardèche, la Lozère, les Causses du Larzac..., il y a partout des projets d'éoliennes.

C'est un double scandale qui apparaît. D'une part le choix de l'éolien repose sur le rapport scientifique du GIEC qui est de plus en plus contesté, en Grande-Bretagne cela fait la une des journaux. D'autre part, Jean-Louis Borloo a signé à Copenhague le 15 décembre dernier les décrets sur la part des énergies renouvelables dans la production française avec au moins 10 000 à 12 000 éoliennes supplémentaires, alors que de plus en plus d'écologistes dont Hulot y sont opposés. La France s'est même obligée à faire plus que ses voisins, alors que ce Sommet a été un échec !

AM : Comment peut-on s'opposer à un projet d'implantation ?

KR : C'est vraiment localement que cela se joue. Il faut se mobiliser le plus possible en amont, au niveau de la commune, avant la délibération au Conseil municipal puis de la communauté de communes. Même si le Préfet, qui subit souvent des pressions, refuse le permis de construire, les promoteurs vont en justice pour obtenir l'annulation du refus. Les riverains n'ont plus alors que les recours devant les tribunaux qui coûtent chers. Il faudrait s'en préoccuper avant même l'annonce d'un projet pour sensibiliser l'opinion publique. Car les gens ne voient pas toujours les conséquences sur leur propriété, leur environnement et le tourisme.



AM : Y a-t-il des pertes de valeur foncière ?

KR : La FED, Fédération Environnement Durable, membre de Patrimoine-Environnement, a suivi des dossiers. Un jugement rendu a avalisé une perte de valeur 30 % pour une maison située à 500 mètres d'éoliennes. C'est une réalité avérée qui a déjà permis à certaines communes péri-urbaines de rejeter des projets. Le problème, c'est en zone rurale où les amoureux de la nature et des paysages ne sont pas tous électeurs dans la commune concernée.

AM : Et en ce qui concerne le tourisme ?

KR : On est en train de transformer nos paysages, avec une banalisation : partout les mêmes éoliennes. Le Président Sarkozy avait demandé à ce qu'elles ne soient implantées qu'en zone industrielle, promesse non tenue. Les sondages montrent que ni les habitants, ni les touristes, ne veulent voir d'éoliennes. Les touristes du Nord, Allemands, Scandinaves ne veulent pas retrouver en vacances leurs propres paysages. Il y a par exemple un projet non loin de la Baie de Somme : les professionnels du tourisme s'y opposent.

AM : Pourtant, il y a de nombreuses lois de protection du patrimoine.

KR : Elles sont contournées. La loi Montagne interdit la construction d'un refuge. Mais par sophisme, une éolienne avec ses 2000 m³ de béton coulés et ses 100 m de haut n'est pas considérée comme une construction. Il y a la zone de 500 m

autour des 40 000 bâtiments historiques.

Vous ne pouvez pas changer la couleur d'un volet, mais à 501 m, vous pouvez placer une éolienne de 150 m de haut.

Patrimoine-Environnement réclame une zone de 10 km sans éolienne autour de ces bâtiments, ce qui n'est pour nous qu'un minimum. A titre d'exemple, il est interdit d'en mettre dans un périmètre de 28 km autour de la Cathédrale de Chartres, cela prouve bien l'importance de la zone de pollution visuelle. Il est prévu de mettre des champs d'éoliennes en mer à 7 km de la terre, elles seront visibles des côtes. Les Allemands, eux, réfléchissent à les mettre à 35 km au large. Nous avons la Loi Littoral mais elle ne nous protège pas.

Patrimoine-Environnement soutient la défense des paysages, pas seulement en ce qui concerne les éoliennes. Avec les associations locales, le site internet, nous informons et nous aidons ceux qui veulent défendre leur territoire, notre patrimoine commun. 🏡

